

Contrat de Reservation – Pension Canine Domaine Matepouilh

1. Coordonnées du Propriétaire:

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

2. Renseignements sur le Chien:

Nom du chien : _____ Race / Type : _____

Âge : _____ Sexe : ☐ M ☐ F Stérilisé(e) : ☐ Oui ☐ Non

Numéro d'identification (puce ou tatouage) : _____

Vaccinations à jour obligatoire (CHPPiL, NOBIVAC KC, VERSICAN, rage si besoin), vermifugé inter/exter moins de 3 mois obligatoire.

Traitements antiparasitaires récents : _____

Une assurance responsabilité civile (le numéro de contrat de votre assurance habitation) couvrant l'animal est obligatoire:

La pension refusera toute négligence et decline toute responsabilité si il y a une omission de la part du propriétaire.

3. Séjour Réservé:

Date d'arrivée : _____ Heure d'arrivée: _____

Date de départ : _____ Heure de départ : _____

Nombres de jours : _____

La journée sera facturée dès l'arrivée du chien. Les sorties effectuées avant 11h00 seront gratuites tous dépassements d'horaires sera facturée à la journée complète. Toutes entrées et sorties se feront uniquement sur rendez-vous.

Type d'hébergement : ☐ Box individuel (standard) ☐ Autre (V.I.P, box d'attente) :

Habitudes alimentaires : _____

Alimentation fournie par le propriétaire : ☐ Oui ☐ Non (supplément alimentation de qualité : 3€/jour chien moins de 25kg, 25kg jusqu'à 50kg 5€/jour et plus de 50kg 7€/jour.)

Son Alimentation : « perso » fortement conseillée pour éviter tout dysfonctionnement digestif

A défaut d'une transition alimentaire, il est possible que l'animal présente des problèmes intestinaux, la pension ne peut être tenue pour responsable.

Croquettes (marque) : _____ N° de repas quotidiens : _____

Poids moyen quotidien de la ration : _____

4. Comportement et Habitudes:

Avez-vous déjà effectué des cours d'éducation canine avec votre chien ? _____

Si oui quels sont les résultats de vos attentes
: _____

Comportement général : ☐ Sociable ☐ Timide ☐ Dominant ☐ Peureux ☐ Autre : _____

Compatibilité avec les autres chiens : _____

Réactions face aux inconnus / enfants / manipulations : _____

Objets personnels (jouets, panier, etc.) : _____

ATTENTION: Veuillez réclamer tous les objets personnels à la fin du séjour que vous avez préalablement indiqué dans le contrat.

Couchage personnel fourni par le propriétaire mais attention: **/!** la pension ne garantit pas leur retour en état ainsi que des jouets. Tout objet personnel non récupéré sous 15 jours après le départ pourra être donné ou jeté.

A SAVOIR quand vous déposez votre animal veuillez l'équiper uniquement d'un collier plat (nylon ou cuir). Les harnais sont interdits sauf prescription médicale.

Avant votre départ veuillez récupérer votre laisse, la pension n'est pas responsable de toutes pertes.

Problèmes de santé / traitements à administrer : _____

2€/jour et par chien. En supplément.

Tout traitement doit être fourni avec une ordonnance du vétérinaire claire, (on improvise pas les dosages ici.) La pension se décharge de tous effets secondaires.

Veuillez nous signaler toutes allergies connues concernant votre animal.

Nom et téléphone du vétérinaire : _____

Nom/Prénom Propriétaire du chien :

Fait à :

Le :

« Lu et approuvé »

Manuscrit :

Signature :

« REGLEMENT INTERIEUR – Du Domaine de Matepouilh »

La **pension canine** est déclarée en préfecture de Tarbes et agréé par les services vétérinaires.

SIRET 847 858 982 00014,

Certificat de capacité 45eb-0873.

Le présent règlement fixe les conditions d'accueil, d'hébergement et de séjour des chiens confiés à la pension canine du DOMAINE DE MATEPOUILH.

Conformément à l'article L.214-1 du Code rural, la pension s'engage à assurer le bien-être, la santé et le respect des besoins naturels de chaque chien accueilli.

1. HORAIRES ET RESERVATIONS :

La **pension canine** est ouverte au public de **9h00 – 11h00** et de **17h00 – 18h30** 7j/7j

UNIQUEMENT SUR RDV.

Les horaires d'arrivée et de départ doivent être convenues au préalable.

Les visites sont sur RDV 17h – 18h30 7j/7j.

Vous pouvez valider la réservation après la visite en versant un acompte de 50% de la somme du séjour.

Les arrivées, les départs et visites devront se faire durant ces plages horaires, sur **RENDEZ-VOUS**.

Le jour d'arrivée à la pension est toujours facturé quelle que soit l'heure d'arrivée.

Le départ est gratuit si il a lieu entre 9h00 – 11h00, au-delà la journée est facturée complète.

/!\Tout retard non signalé pourra entraîner un report d'accueil, voir un supplément.

2. DOCUMENTS OBLIGATOIRES NECESSAIRES A L'ADMISSION DES CHIENS :

Carnet de santé du chien, les vaccins à jour (maladie de carré, hépatite, parvovirose, leptospirose) et toux du chenil.

ICAD (tatouage ou puce).

Conformément à l'article L. 212-10 du Code rural, seuls les chiens identifiés peuvent être admis en pension.

Une assurance responsabilité civile (le numéro de contrat de votre assurance habitation) couvrant l'animal est obligatoire:

Sans ces documents, l'accueil de votre compagnon sera automatiquement refusé et les Arrhes non remboursées.

N'oubliez pas de réclamer le CARNET DE SANTE lors du départ.

La pension refusera toute négligence et decline toute responsabilité si il y a une omission de la part du propriétaire.

3. EFFETS PERSONNELS DE VOTRE ANIMAL :

Vous pouvez apporter un couchage (tapis, couverture, coussin, etc) ou des jouets. Si destruction, la pension décline sa responsabilité ainsi que tout accident qui pourrait en découler par déglutition de ces derniers.

ATTENTION: Veuillez réclamer tous les objets personnels à la fin du séjour que vous avez préalablement indiqué dans le contrat. Tout objet personnel non récupéré sous 15 jours après le départ pourra être donné ou jeté.

Les chiens doivent être équipés de collier en cuir ou en nylon pas de harnais (sauf prescription médicale).

Afin d'avoir un contrôle immédiat, si besoin à l'aide d'une longe, lors des promenades.

En ce qui concerne : Les laisses, vous êtes prié de les récupérer afin d'éviter toutes confusions, nous déclinons toute responsabilité de pertes.

4. ALIMENTATION :

Nous pourrions assurer une alimentation DIGEST SENSITIF HUSSE supplémentaire au montant du séjour.

Supplément alimentation de qualité : **3€/jour chien moins de 25kg**, **25kg jusqu'à 50kg 5€/jour** et **plus de 50kg 7€/jour**

Vous pouvez fournir votre alimentation avec la quantité nécessaire sans réduction.

Si votre chien suit un régime spécifique, apportez la quantité nécessaire à la durée de son séjour.

Son Alimentation : « perso » fortement conseillée pour éviter tout dysfonctionnement digestif. A défaut d'une transition alimentaire, il est possible que l'animal présente des troubles intestinaux, la pension ne peut être tenue pour responsable.

5. VIE QUOTIDIENNE ET SORTIES :

Les chiens sont logés dans des box individuels, dans des locaux isolés, chauffés et ventilés.

Conformément à l'article L.214-3 du Code rural et à l'arrêté du 3 Avril 2014 relatifs aux règles sanitaires et de protections de l'animal, les locaux de pensions sont entretenus et désinfectés quotidiennement.

Les chiens bénéficient de sorties quotidienne sur un terrain totalement clôturés, d'environ 9000m².

Les chiens pourront être en contact avec un accord préalable des propriétaires, selon une compatibilité confirmée par ses derniers.

Le propriétaire peut demander des nouvelles de son animal uniquement via SMS/WhatsApp la pension répondra dans les plus brefs délais, des photos et des vidéos pourront accompagner les nouvelles des pensionnaires.

6. CONDITIONS GENERALES D'ADMISSIONS :

- Aucun chien agressif, mordeur, fugeur ou en mauvais état général de santé n'est accepté. Si le comportement n'est pas déclaré lors des visites ou de son arrivée, la pension se réserve le droit d'interrompre le séjour de tout chien.

En cas de fugue, de morsure ou de dégâts matériels causé par le chien, la responsabilité incombe au propriétaire*, il reste civilement responsables des actes de son animal. Une assurance responsabilité civile (le numéro de contrat de votre assurance habitation) couvrant l'animal est obligatoire.

**** Le propriétaire demeure civilement responsable des dommages causés par son chien, conformément à l'article 1243 du Code Civil.**

- MESURES DE SECURITE:

La pension met en place tous les dispositifs nécessaires à la sécurité des pensionnaires (clotûres régulièrement vérifiées, portes verrouillées, sas d'entrée/sortie, surveillance humaine et vidéos, sorties encadrées).

- EN CAS DE FUGUES:

Malgré toutes les précautions prises, une fugue ne peut jamais être totalement exclue, "le risque zéro n'existe pas".

- Le propriétaire est immédiatement informé.
- La pension entreprend sans délai les démarches nécessaires (sur site, vétérinaires, mairies, refuges...)
- Un chien qui fugue et qui se retrouve dans un boxe d'un autre pensionnaire le propriétaire demeure civilement responsable (dégâts causés en toutes circonstances).
- La pension ne pourra être tenue responsable si le chien s'échappe malgré le respect des protocoles de sécurité.
- Montant de la pension est due et non remboursable

Le propriétaire assume les risques inhérents à la garde d'un animal vivant et reconnaît que la responsabilité de la pension ne peut être engagée sauf si faute avérée ou négligence grave.

- **Les femelles en chaleur** : pourront être acceptées sous réserve de compatibilité avec les autres pensionnaires. Nous vous demanderons la date des dernières chaleurs. Si la date est erronée et que les chaleurs devaient débuter pendant son séjour, elle serait isolée, ce qui génèrera un surcoût 5€/j. Nous déclinons également toute responsabilité en cas de chaleurs silencieuses et de saillie accidentelle. Si les chaleurs sont prévues durant sa période de séjour, il faudra dans ce cas le signaler afin que nous y soyons très attentifs dès le début des chaleurs.

L'intervention de notre vétérinaire, si elle s'avère nécessaire, reste à la charge du propriétaire sauf si le praticien mettait en cause notre négligence.

- **Suivi médical** : en cas de maladie de votre compagnon durant son séjour, le propriétaire sera informé. En fonction de la décision de ce dernier par écrit nous donne ici le droit de faire procéder des soins estimés utiles par un vétérinaire. Les frais issus de ces soins devront être réglés par le propriétaire, ainsi que les frais de transport 0,50€/km, sur présentation des justificatifs émanant dudit vétérinaire.

Si un traitement doit être assuré, il sera facturé en sus 2€/j. Le vétérinaire de Lannemezan sera de préférence consulté.

La prise de médicaments et les soins divers seront assurés sur prescriptions médicale pour les pensionnaires entrant sous traitement 2€/j facturations supplémentaire au montant du séjour.

- **En cas de décès du chien** : Le propriétaire en sera informé. En fonction de sa décision par écrit nous donne ici le droit de poursuivre les instructions de ce dernier.
Si nécessaire à faire procéder à une autopsie afin de déterminer la cause, un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation vous sera délivrée, cela à votre charge.

Notre responsabilité sera dégagée lors de tous accidents de nature imprévisible (ex: crise cardiaque, épilepsie, AVC, hémorragie interne ect...) ou si l'agressivité de l'animal empêche tous soins.

- Chaque propriétaire nous indiquera un numéro de téléphone afin d'avoir la possibilité de vous contacter en cas de besoin. Votre responsabilité civile est engagée pour les dommages éventuels causés par votre chien pendant son séjour sauf faute grave imputable à la Pension Canine du Domaine Matepouilh.

- Le chien qui nous est confié doit être repris par la personne qui nous l'a amené pour les raisons de sécurité. Si une autre personne devrait se présenter à votre place, nous vous demandons de nous le signaler de l'arrivée ou si cela n'était pas prévu à ce moment là, qu'elle vienne impérativement avec sa pièce d'identité et un justificatif dûment signé de votre part.
- La durée du séjour de votre chien étant planifiée à l'avance, nous vous remercions de nous contacter dès que possible en cas de prolongement.

Tout propriétaire n'ayant pas donné signe de vie 8 jours après le jour prévu de retour se verra poursuivi pour abandon volontaire* et toutes les mesures seront prises en ce sens.

****Conformément à l'article 521-1 du Code Pénal (alinéa-9), l'abandon d'un animal domestique est un DELIT puni de 3 ans et 45 000€ d'amende.**

La pension se réservera alors le droit:

- Confier l'animal à un refuge agréé ou à la fourrière municipale.
 - Engager les démarches légales auprès des autorités compétentes (mairies, gendarmeries et aviser la SOCIETE CENTRALE CANINE.)
 - Facturer les frais supplémentaires d'hébergement jusqu'à la prise en charge de l'animal.
-
- Les places étant limités, il est conseillé de réserver le séjour de votre chien dès que possible, surtout en période de vacances scolaires.
 - **Facturation :** toute journée supplémentaire sera facturée, toutes les journées réservées sont dues. En cas de retour prématuré, il n'y aura pas de remboursement. En cas d'annulation d'une réservation dans un délai inférieur à 21 jours, les arrhes ne seront pas remboursées. Tout frais supplémentaire sera acquitté à la sortie du pensionnaire.

7. TARIFS ET MODALITES DE REGLEMENTS :

Le règlement, par chèque ou espèces.

Vous trouverez ci-dessus un formulaire de réservation qui une fois complété pourra nous être envoyé accompagné d'un acompte correspondant à 50% du montant de séjour. Le solde sera à régler à l'arrivée de votre animal. Nous vous demandons toutefois de nous contacter par e-mail ou téléphone afin de s'assurer de la disponibilité sur la période et la formule choisie.

Une réservation est confirmée après avoir versé un acompte de 50% du montant total de la pension. Le solde sera acquitté le jour de l'arrivée ainsi que les suppléments (soins, traitement, alimentation fourni par notre établissement) si besoin.

Le Contract de Reservation et le Règlement Intérieur doivent être remis en main propre ou par mail à chaque réservation.

8. ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le dépôt du chien à la pension vaut acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement.

Le propriétaire reconnaît que la pension agit dans le respect des normes et de sécurité, mais ne peut être tenue responsable des aléas inhérents à la garde d'un animal vivant.

Nom/Prénom Propriétaire du chien :

Fait à :

Le :

« Lu et approuvé »

Manuscrit :

Signature :